

DÉCRET N° 2021 – 002 DU 06 JANVIER 2021
portant dissolution de l'Observatoire National des
Processus Electoraux et liquidation de son patrimoine.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020- du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 janvier 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Est dissout, l'Observatoire National des Processus Electoraux.

Article 2

Monsieur **Akpaki Zoul-Kifouly LAWANI**, Administrateur des Services Financiers, Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère de la Justice et de la Législation est nommé liquidateur du patrimoine de l'Observatoire National des Processus Electoraux.

A

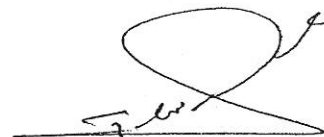
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2012-420 du 06 novembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National des Processus Electoraux et toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

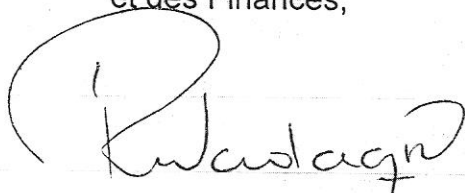
Fait à Cotonou, le 06 janvier 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



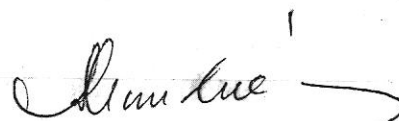
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; JORB 1.